



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 15/11/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Virginie SUDRE à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Isella DE MARCO à Jean-Marc PIREAUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Benedicte Krebs a été désigné(e).

**DELIB 2016.11.21.4**

**OBJET : Appel d'Offres Ouvert pour les marchés de prestations de service d'assurance**

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, informe les membres du Conseil Municipal que les marchés relatifs aux prestations d'assurance arriveront à leur terme le 31 décembre 2016. Afin d'assurer la continuité de ces prestations, un appel d'offres ouvert a été lancé le 17 juin 2016 afin de permettre la mise en concurrence des assureurs sur les différents contrats d'assurance de la commune.

Le début des prestations est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 4 ans avec la possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant la date échéance.

Cette consultation a fait l'objet de 4 lots séparés :

- Lot n° 1 : Assurance dommages aux biens,
- Lot n° 2 : Assurance responsabilité civile,
- Lot n° 3 : Assurance parc automobile,
- Lot n° 4 : Assurance risques statutaires.

1°) Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation sont les suivants :

**Critère 1 – Valeur technique : coefficient 0,6**

Jugée au regard des conditions techniques basées sur le respect optimal des conditions définies sur les C.C.T.P. et le mémoire technique de gestion des assurances

**Critère 2 - Prix / Conditions financières : coefficient 0,4**

2°) La commission d'appel d'offres, dont le quorum était atteint s'est réunie en séance le mercredi 9 novembre 2016 et a attribué les marchés aux sociétés présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, à :

- Pour le lot n° 1 – Dommages aux biens : la société GROUPAMA
- Pour le lot n° 2 – Responsabilité civile : la société ETHIAS avec le cabinet PNAS
- Pour le lot n° 3 – Parc automobile : la société GEFION avec le cabinet BRETEUIL
- Pour le lot n° 4 – Risques statutaires : la société GROUPAMA

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en application des articles 67 et 68,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE Monsieur le maire à signer les marchés suivants relatifs aux prestations d'assurance, pour une durée de 4 ans et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**
  - **Lot n°1 « Assurance dommages aux biens », avec GROUPAMA pour une prime annuelle de 16 087 € Et un taux de 0,36 €/m<sup>2</sup>,**
  - **Lot n°2 « Assurance responsabilité civile », avec ETHIAS et le cabinet PNAS Pour une prime annuelle de 2 423 € Et un taux de 0,07%,**
  - **Lot n°3 « Assurance du parc automobile », avec GEFION et le cabinet BRETEUIL pour une prime annuelle de 7 554 €,**
  - **Lot n°4 « Risques statutaires », avec GROUPAMA Pour une prime annuelle de 70 463 €.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 22/11/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 22 novembre 2016

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20161121-lmc11356-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER